

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD140

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 39

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« que salarié »,

les mots :

« qu'agent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.